

# Renforcer la formation professionnelle et les compétences de base

En Suisse, les perspectives d'emploi des travailleurs peu qualifiés se sont détériorées. La Confédération veut encourager ces personnes à acquérir les compétences de base qui leur font défaut et à suivre une formation professionnelle postobligatoire. *Heike Suter*

La formation joue un rôle capital dans la lutte contre la pauvreté. Pour les adolescents et les jeunes adultes, il ne faut pas sous-estimer l'insertion professionnelle, car elle accroît leur capacité à vivre de manière autonome. Une certification professionnelle facilite nettement l'insertion à long terme dans la vie active et ouvre davantage de perspectives au niveau de l'emploi. Si l'accent doit être mis sur l'encouragement précoce des enfants, il convient de veiller tout particulièrement à la transition entre l'école obligatoire et l'entrée dans la vie active. Pour la Confédération et les cantons, il faut que 95 % des jeunes de 25 ans soient diplômés du degré secondaire II. Pour ce faire, il importe de soutenir ceux dont les chances de réussite sont compromises.

Ces dernières années, la Confédération et les cantons ont élaboré, testé et mis en place plusieurs dispositifs visant à soutenir les jeunes dans leur parcours de formation. En font notamment partie le Case management Formation professionnelle ainsi que les programmes d'accompagnement et de mentorat. Ces offres disposent aujourd'hui d'un ancrage durable.

## Les compétences de base sont fondamentales

Les adultes qui maîtrisent mal les compétences de base ou qui n'ont pas obtenu de diplôme postobligatoire éprouvent souvent des difficultés à s'insérer dans le monde professionnel. Les compétences de base des adultes sont celles qu'une personne doit posséder pour être en mesure de gérer sa vie au quotidien et de se former. Elles comprennent des connaissances fondamentales en lecture, en écriture, en expression orale dans une langue nationale, en mathématiques élémentaires ainsi que des notions pratiques d'informatique et de communication. On estime qu'environ 400 000 adultes en Suisse

peinent à résoudre des calculs simples et que 800 000 ne savent pas lire ou écrire correctement. Cela n'empêche pas deux tiers d'entre eux d'exercer une activité lucrative. Ils risquent toutefois bien plus que d'autres d'exercer un emploi précaire ou de se retrouver au chômage.

En Suisse, les perspectives d'emploi se sont détériorées ces dernières années pour les personnes peu qualifiées. D'une part, les employeurs ont relevé leurs niveaux d'exigences en ce qui concerne les compétences numériques. D'autre part, une restructuration pourrait aussi conduire à une délocalisation des activités moins exigeantes à l'étranger. L'une des clés permettant d'améliorer les conditions-cadres pour les adultes peu qualifiés est donc de soutenir l'acquisition et le maintien de compétences de base par ces personnes, et notamment leurs connaissances des TIC. Il est également possible de les soutenir dans leur démarche de certification professionnelle ou de changement d'activité, notamment par le biais de la validation des acquis de l'expérience ou de l'obtention d'un titre de la formation professionnelle initiale.

## Les partenaires de la formation professionnelle

À l'échelon fédéral, le pilotage et la coordination de la formation professionnelle incombent au Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (Sefri). Ce dernier met en place des structures légales, s'assure de la coordination et du pilotage du développement des professions en veillant à la répartition des tâches entre les partenaires. À cette fin, il travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), le Secrétariat d'État à l'économie (Seco) et l'Office fédéral des assurances sociales (Ofas).

La base légale pour la promotion des compétences de base est donnée par la loi

fédérale sur la formation continue, entrée en vigueur en 2017. Grâce à des conventions de prestations passées avec le Sefri, les cantons peuvent créer et développer des canaux d'encouragement. Les organisations du monde du travail, à savoir les partenaires sociaux, les associations professionnelles, les entreprises et les prestataires de la formation professionnelle, ont aussi la possibilité de conclure ce type de conventions avec le Sefri. Ces initiatives doivent renforcer la coordination en réseaux, tout comme la qualité du système de formation continue dans son ensemble. Elles permettent aussi d'informer et de sensibiliser l'opinion publique. Sous le slogan « Simplement mieux!... au travail », la Confédération soutient depuis janvier 2018 des formations continues de courte durée dans le domaine des compétences de base.

Dans le cadre de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié, la formation de rattrapage et l'acquisition d'une nouvelle qualification ou d'une qualification supérieure constituent un champ d'action à part entière. Il s'agit aussi bien de faciliter l'acquisition et le maintien des compétences de base et de prendre en compte les acquis dans la formation formelle pour l'obtention d'une certification que de développer ou de créer des offres et de faciliter l'accès à la formation professionnelle en général.



**Heike Suter**

Responsable de projet, unité Politique de la formation professionnelle ; division Formation professionnelle et continue; Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (Sefri), Berne